

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 3 juillet 2014

Madame Johanne Lamanque  
Vice-présidente  
Bureau d'assurance du Canada  
800, place Victoria, bureau 2410  
C.P. 336  
Succ. Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 0A2

**Objet :** *Mandat sur Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste  
dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*

Questions complémentaires du 3 juillet 2014 (DQ27, n<sup>os</sup> 1 à 3)

Madame,

La commission d'enquête, chargée de l'étude du dossier en référence, vous soumet les questions suivantes dont les réponses seraient attendues, dans la mesure du possible, pour le 11 juillet, à 17 heures compte tenu du peu de temps dont dispose la commission pour ses travaux :

Question 1

Dans votre mémoire, il est indiqué que « les formulaires d'assurance des particuliers couvrent les risques d'incendie et d'explosion d'une résidence en lien avec des activités d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste. »

- A. Est-ce que le niveau de la prime d'assurance d'une résidence ou d'une entreprise augmenterait dans le cas où des puits de gaz de schiste seraient forés à proximité ?
- B. Si oui, cette augmentation serait de quel ordre ?
- C. Est-ce que le niveau de la prime d'assurance pourrait varier en fonction de la distance de la résidence par rapport à un puits de gaz de schiste (300m, 500m, 1km...)?


Question 2

Dans le cas d'un exploitant agricole, est-ce que les dommages (décès, blessures, déménagement...) causés à ses animaux par un incendie ou une explosion en lien avec des activités d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste sont couverts ?

**Question 3**

Le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains exige une assurance-responsabilité civile de 1 000 000 \$ pour tout dommage causé par les opérations de forage ou par l'équipement s'y rattachant. Au regard des risques que représente ce type d'activité, et en comparaison avec d'autres secteurs similaires, considérez-vous le seuil exigé comme suffisant ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice